

Conduite responsable en recherche

Résumé des bonnes pratiques et exemples de manquements

Bonnes pratiques

- Mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir.
- Diffuser les résultats de la recherche de manière responsable et en temps voulu.
- Promouvoir un climat d'intégrité, de responsabilité et de confiance du public en matière de recherche.
- Traiter les données avec toute la rigueur voulue.
- Veiller à posséder les connaissances et l'expertise nécessaires, et agir en conséquence.
- Reconnaître toutes les contributions à une recherche ainsi que leurs auteurs.
- Examiner avec intégrité le travail d'autrui.
- Traiter avec équité et respect tout participant à la recherche et considérer les conséquences sur l'environnement.
- Éviter les conflits d'intérêts ou, lorsqu'ils sont inévitables, les aborder d'une manière éthique.
- Préciser les responsabilités des partenaires en matière de conduite responsable en recherche.
- Être transparent et honnête dans la demande et la gestion de fonds publics, faire un usage responsable des fonds de recherche et des ressources, et rendre des comptes.
- Promouvoir la conduite responsable en recherche et suivre l'évolution des pratiques exemplaires.

Exemples de manquements

- **Mauvaise gestion des conflits d'intérêt** : Un gestionnaire ne divulgue pas un conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel dans l'évaluation d'un projet de recherche.
- **Mauvaise gestion des fonds** : Utiliser une partie des fonds d'un organisme public obtenus pour une subvention de recherche pour couvrir des dépenses personnelles qui ne concernent pas le projet de recherche financé.
- **Fausse déclaration** : Accuser faussement un collègue de manquement grave.
- **Fausse paternité** : Être nommé comme auteur d'une recherche ou d'une publication en y ayant peu ou pas participé.
- **Fabrication** : Un étudiant au doctorat fabrique délibérément des données concernant de faux participants à son projet de recherche, afin de gonfler son taux de recrutement.
- **Falsification** : Manipuler des données ou des documents originaux, sans le mentionner, ce qui fausse les résultats
- **Plagiat** : Un chercheur utilise des travaux publiés ou non publiés d'une autre personne, comme si c'était les siens sans faire les mentions appropriées.
- **Violation des politiques ou des exigences applicables**: Par exemple, ne pas respecter les ententes de confidentialité.

Assurer l'excellence de nos recherches, l'affaire de tous !

Vous avez connaissance d'un manquement à la conduite responsable en recherche ?
Veuillez le signaler à l'adresse : plaintes.recherche.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca.

Des questionnements à propos de la recherche réalisée au CISSS de la Montérégie-Ouest ?
N'hésitez-pas à contacter le guichet unique de la recherche au :
recherche.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca.